

III. HEBERGEMENT

31. Aires de bivouac : la totalité des aires de bivouac aménagées a fait l'objet d'une réservation

- Aire n° 1 14 - 114° R.C.S.
- Aire n° 2 92° - 292° RI (945 372)
- Aire n° 3 99° - 299° RI (945 372)
- Aire n° 4 75° - 275° RI (proximité aire n° 1).

32. Ferme : la ferme de LA CLUAYE (1°R.C) et ses abords sont destinés à la 164° C.G.

NOTA : Compte tenu des effectifs prévus pour chaque formation, l'installation de tentes 56 (28) et de tentes individuelles hors des aires bétonnées sera nécessaires.

IV. BESOINS PARTICULIERS :

Les corps supports concernés établiront leur demande de moyens conformément aux prescriptions de la notice sur le camp.

Dès à présent les mesures suivantes ont été prises à l'échelon de la 14°DI/51°DMT.

Pour les matériels Intendance

La 14°DI-51°DMT a demandé la mise à disposition à CANJUERS des matériels nécessaires :

au campement :

- 396 tentes Mle 56
- 37 tentes Mle 54
- 3 ~~500~~ lits de camp
- 3 ~~500~~ couvertures
- 100 tables pliantes
- 320 chaises pliantes
- 34 tables métalliques

aux subsistances :

- 21 cuisines roulantes avec UC (dont 16 déjà en place sur aires de bivouac)
- 14 conteneurs frigorifiques
- 5500 rations individuelles
- Vin en sachet 1/4.

autres besoins :

Les autres besoins seront adressés par les Corps supports selon la procédure prévue.

V. Officier Commandant la formation pendant le séjour :

Général X H A A R D

VI. Officier désigné Major de Camp de Division :

Lt-Colonel S A V O Y E 14° R.C.S.